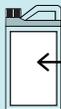




PROTÉGEZ LES POLLINISATEURS, LISEZ LES ÉTIQUETTES DE PESTICIDES

Étapes à suivre pour lire une étiquette de contenant de pesticide afin de réduire les risques pour les insectes pollinisateurs

LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETTE



Consultez les **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES** pour déterminer si le produit est toxique pour les pollinisateurs.

Recherchez les instructions générales et spécifiques à la culture sous les rubriques **MODE D'EMPLOI** et/ou **RESTRICTIONS D'UTILISATION**.

Les pesticides potentiellement dangereux pour les insectes pollinisateurs seront indiqués par les phrases « TOXIQUE POUR LES ABEILLES » et/ou « TOXIQUE POUR CERTAINS ARTHROPODES UTILES (QUI PEUVENT INCLURE LES INSECTES PRÉDATEURS ET PARASITES, LES ARAIGNÉES ET LES MITES) ».

Si Toxique pour les abeilles :

- Évitez de pulvériser lorsque les cultures ou les mauvaises herbes de la zone de traitement sont en fleurs.
- Si l'étiquette autorise les applications au moment de la floraison, évitez de pulvériser lorsque les abeilles butinent et appliquez le soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas.



Si Toxique pour les arthropodes utiles :

- Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site d'application, comme les haies et les bois.



MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE À LA CULTURE

Des instructions générales et spécifiques à une culture se trouvent également parfois sous le **MODE D'EMPLOI** ou les **RESTRICTIONS D'UTILISATION**. Certaines étiquettes comportent des précautions supplémentaires à l'égard des pollinisateurs, également fournies dans le mode d'emploi spécifique à la culture. Par exemple, l'étiquette peut indiquer que le produit ne peut pas être appliqué pendant la floraison pour certaines cultures seulement. **Veillez vérifier chaque étiquette pour vous assurer que vous connaissez et respectez toutes les précautions concernant les pollinisateurs.**

INSECTICIDE

Commercial – Agricole

Pour le Contrôle ou la Suppression d'Insectes Visés sur des Cultures Spécifiques

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, dérive de pulvérisation et résidus sur le feuillage, via le pollen et le nectar des cultures et des mauvaises herbes en fleurs. Réduisez au minimum la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats proches du site d'application. Évitez les applications lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans un couvre-sol contenant des mauvaises herbes en fleurs. Pour minimiser davantage l'exposition aux pollinisateurs, consultez le guide complet « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivez les instructions spécifiques à la culture pour connaître le moment de l'application.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des mites). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site d'application, comme les haies et les bois.

MODE D'EMPLOI :

Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions Environnementales.

Pour les applications sur des cultures très attrayantes pour les pollinisateurs ou lors de l'utilisation d'abeilles gérées pour les services de pollinisation : Ne pas appliquer pendant la période de floraison des cultures.

Pour les applications sur toutes les autres cultures : Évitez l'application pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limiter les applications au soir, lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas.

MINIMISER L'EXPOSITION AUX PESTICIDES DES INSECTES POLLINISATEURS

Comprendre et suivre les informations figurant sur l'étiquette des pesticides constitue une première étape importante pour protéger les insectes pollinisateurs. Les insecticides et certains fongicides peuvent être dangereux pour les insectes pollinisateurs. Voici quelques mesures pour aider à minimiser l'exposition des insectes pollinisateurs aux pesticides tout en gérant les ravageurs et les maladies.

- 1 Pratiquez la Lutte Antiparasitaire Intégrée (LAI) :** Utilisez les ressources LAI du site web de votre ministère de l'Agriculture provincial pour soutenir une lutte antiparasitaire durable.
- 2 Communiquez avec les apiculteurs :** Coordonnez-vous avec les apiculteurs locaux concernant l'emplacement des ruches, des pesticides visés, le moment de la pulvérisation et la dérive potentielle. Cela permet aux apiculteurs de prendre des mesures de protection pour leurs colonies.
- 3 Planifiez judicieusement les applications :** Évitez de pulvériser lorsque les cultures ou les mauvaises herbes de la zone de traitement sont en fleurs ou lorsque les insectes pollinisateurs se nourrissent activement. La pulvérisation pendant la journée, lorsque les abeilles butinent, peut être la plus dangereuse.
- 4 Surveillez les conditions météorologiques :** Vérifiez les prévisions et soyez attentif aux conditions changeantes. Si nécessaire, reprogrammez les applications selon les besoins en fonction des restrictions météorologiques indiquées sur l'étiquette. Évitez de pulvériser durant les périodes "d'inversions de température".
- 5 Utilisez de l'équipement et des techniques de réduction de la dérive pour minimiser la dérive de pulvérisation vers les zones non ciblées. Par exemple :**
 - Sélectionnez une technologie de réduction de la dérive et des buses anti-dérive
 - Pulvériser à basse pression
 - Pour les applications aériennes, assurez-vous que la largeur de la rampe n'excède pas 65 % de l'envergure des ailes de l'avion et choisissez les buses appropriées.
 - Pour plus d'informations sur la gestion de l'exposition due à la dérive, veuillez consulter les lignes directrices sur l'atténuation de la dérive de Santé Canada.
- 6 Mettez en œuvre des pratiques respectueuses des pollinisateurs :** Là où les pollinisateurs peuvent se nourrir, évitez de contaminer les plantes, l'eau et le sol utilisés par les pollinisateurs. Fournissez et protégez les habitats existants favorables aux pollinisateurs, loin des cultures.
- 7 Signalez un cas suspect d'intoxication aux pesticides chez des insectes pollinisateurs :** Communiquez avec l'Agence de Réglementation de la Lutte Antiparasitaire de Santé Canada au 1 800 267-6315 ou avec l'autorité provinciale compétente. Trouvez des contacts provinciaux sur www.canada.ca/pollinisateurs et www.canada.ca/pollinators.

La Campagne nord-américaine de protection des pollinisateurs (NAPPC) est un organisme collaboratif en pleine croissance regroupant plus de 170 partenaires variés, dont des scientifiques, des chercheurs, des défenseurs de l'environnement, des représentants gouvernementaux ainsi que des bénévoles dévoués.

CropLife Canada est une association commerciale nationale représentant les fabricants, développeurs et distributeurs de pesticides et d'innovations issues de la sélection végétale.

Pollinator Partnership Canada (P2C) est un organisme de bienfaisance enregistré dont la mission est de promouvoir la santé des pollinisateurs, essentiels à l'alimentation et aux écosystèmes, par la conservation, l'éducation et la recherche.



Santé Canada
Protection des insectes
pollinisateurs